

# Secteur GAF



# 1. JURYS DE COMPETITION

La désignation du corps de juges est sous l'entière responsabilité du responsable des juges et est désigné par lui-même en fonction des compétences de chacun. Le responsable départemental des juges est validé dans ses décisions par le Comité Départemental des Alpes-Maritimes.

## 4.1. Réglementation départementale

- Un juge ne peut pas être juge club et juge expert à la fois.
- Le livret de juge et la licence sont obligatoires : si non présentation, pas de jugement et amende.

## 4.2. Absence de juge club

Une amende de **100 €** est à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci n'est pas classée.

## 4.3. Equipes et individuelles

Juges Experts (4) désignés, pris en charge par le comité départemental.

Juges club : 1 juge niveau 1 minimum par club pris en charge par le club

**En cas de problème, n'hésitez pas à joindre la responsable départementale des juges**

## 4.4. Tenue des juges

La tenue conforme est obligatoire : tailleur bleu marine ou noir (jupe ou pantalon) et chemisier blanc. Dans le cas contraire, le juge ne pourra officier (jeans proscrits).

# 2. COMPETITIONS

## 2.1. Conditions d'organisation

Les compétitions font l'objet d'un appel à candidature afin de déterminer les lieux de déroulement. Le Comité Départemental, après examen des candidatures et de la conformité du matériel gymnique, fera part de son choix à l'ensemble des clubs départementaux.

Si aucun club ne se propose à l'organisation d'un championnat celui-ci sera automatiquement annulé et entraînera le forfait des équipes/individuelles de la catégorie concernée pour la suite de la saison.

Chaque club organisateur se verra remettre une aide à l'organisation par le Comité Départemental pour chaque journée de compétition.(cf Cahier des Charges départemental)

Par contre, le club organisateur, choisi par le Comité Départemental, devra maintenir sa candidature sous peine d'une amende de 150 € pour non réception de compétition, sauf événement exceptionnel justifié.

## 2.2. Les dates

<b>20 et 21 janvier 2024</b>	<b>Individuelles</b> Fédérales A et Performance Nationales et Régionales <b>Equipes</b> Performance Nationales et Régionales sauf 7/9 ans
<b>27 et 28 janvier 2024</b>	<b>Equipes</b> Fédérales A/A9 et Régionales 7 à 9 ans
<b>3 et 4 février 2024</b>	<b>P'tits As</b> Bronze, Argent, Or, Saphir et Diamant
<b>23 et 24 mars 2024</b>	<b>Equipes</b> Fédérales B & A7 Finale Fédérales A & A9 non qualifiées en ID

## 2.3. Les engagements :

**Tous** les engagements devront être effectués dans les délais par le biais du site de la FFGym, dans l'extranet. Le logiciel est automatiquement verrouillé après la date de clôture, rendant tout retard impossible.

**ATTENTION, L'ENGAGEMENT PREVISIONNEL EST OBLIGATOIRE ET FAIT FOI POUR LE NOMBRE DE GYMNASTES OU D'EQUIPES PAR CATEGORIE DANS ENGAGYM.**

<b>3 janvier</b>	PERFORMANCE individuelle et équipe, <u>prévisionnel</u> et <u>nominatif</u> FÉDÉRALE A individuelle, <u>prévisionnel</u> et <u>nominatif</u> FEDERALES A-A9 équipes, <u>prévisionnel</u> et <u>nominatif</u> FÉDÉRALE B-A7 équipes <u>prévisionnel</u> P'TITS AS <u>prévisionnel</u> et <u>nominatif</u>
<b>15 février</b>	FÉDÉRALE B-A7 équipe, <u>nominatif</u> FÉDÉRALE A-A9 finale départementale

## **ATTENTION**

Les droits d'engagements devront être réglés **via Engagym** comme les autres niveaux de compétition par CB ou virement (**pas de chèques sur place**) pour la saison 2024 s'élèvent à (possible augmentation en Comité Directeur de novembre 2023)

Individuelle : **7,00 €**      Equipe : **15,00 €**      P'tits As : **2,00 €**

## 2.4. Les programmes

**Performance et Fédérales A** : brochure des programmes FFGym édition septembre 2023 dans l'extranet du site FFGym (compétitions – base documentaire GAF)

**Fédérales A9 et A7** : programmes régionaux disponibles dans la brochure technique GAF du Comité Régional PACA

**P'tits As** : Programmes disponibles dans la Brochure Technique spécifique sur le site du Comité Départemental

## 2.5. Les musiques de sol et fiches SACEM

Elles sont à télécharger sur DJGYM en vous connectant avec vos codes club sur le site FFGym **au plus tard 8 jours avant la compétition.**

Les musiques et fiches SACEM sont à fournir 1 seule fois, elles suivront à chaque niveau de compétition.

Veillez à être dans les temps, aucun envoi par mail ne sera pris en compte (cf pénalité pour manque de musique). En cas de problème informatique le jour de la compétition, vous munir d'un clé USB.

## 2.6. Les forfaits et modifications

Les demandes de forfait devront être effectuées sur ENGAGYM au moins 10 jours avant la compétition (sauf cas de force majeure ou de blessure avec justificatif). Passé le délai, les droits d'engagement restent dûs.

Application de la réglementation régionale : les demandes de modification de composition d'équipe doivent être faites au plus tard le lundi précédant la compétition ou sur place au moins 1h avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée si justifiées par un CM.

## 2.7. Les licences

**Les gymnastes doivent toutes être licenciées GAF 2024**

Pour toutes les gymnastes participant aux différentes compétitions (hormis P'tits As), la licence AVEC photo sera contrôlée au 1<sup>er</sup> agrès.



**SECTEUR GAF**  
**COORDONNEES DES MEMBRES ELUS**  
**AU CD 06/98**

**Déléguée Technique GAF**  
**Responsable compétitions/musiques**

Isabelle CARMONA

[ffgym06.carmona@orange.fr](mailto:ffgym06.carmona@orange.fr)

06 74 98 93 90

**Responsable jugement**

Marjorie DO LIVRAMENTO CAVELIER

[marjorie.dolivramento@gmail.com](mailto:marjorie.dolivramento@gmail.com)

06 18 01 90 06

**Membres**

Vanessa BAFFICO